



Bulletin d'information de l'ACROQ

MOT DU PRÉSIDENT

Sommaire :

- [Mot du président](#)
- [Les Jardins de Renoir](#)
- [Guide d'accueil](#)
- [Les bons coups de votre CMV](#)
- [Coordonnées des résidents pour le CMV](#)
- [Rapport sur le Colloque de l'ACRCN](#)

*Inscription
gratuite*

Cliquez ici :
[Formulaire
d'inscription](#)



Bonjour aux quelque 1 500 membres de l'ACROQ,

Il y a quatre ans, nous n'étions que quatre membres fondateurs qui réclamaient le respect de nos droits en tant que résidents d'une RPA. Avec les années, d'autres résidents, des proches aidants et des comités de milieu de vie (CMV) se sont joints à nous pour former aujourd'hui une grande équipe.

Nous recevons de plus en plus de demandes de gestionnaires, de résidents et de proches aidants pour les accompagner dans la mise sur pied de leur CMV. Certains sont contraints de recommencer le processus à zéro, car leur CMV initial n'a pas survécu. Ceci est souvent dû à un manque d'information. On ne connaît pas toujours le véritable rôle d'un CMV. Lorsque les résidents le comprennent, certains d'entre eux ont le goût de s'impliquer pour partager leurs compétences. D'ailleurs, c'est principalement grâce à nos CMV que nous créons de la bienveillance dans notre milieu de vie, et ce, en développant un outil gagnant-gagnant de collaboration mutuelle avec les gestionnaires.

D'autre part, nous sommes fiers de vous annoncer l'embauche de monsieur Mario de Lafontaine à titre de directeur général. Celui-ci se démarque par le cumul de ses années d'expérience dans le milieu communautaire. Il est possible de le joindre pour lui souhaiter la bienvenue, soit par courriel dg@acroq.ca ou par téléphone au (514) 993-3478.

Le 28 septembre prochain, n'oubliez pas notre assemblée générale annuelle où nous procéderons aux élections de quelques postes au sein du conseil d'administration. Je déposerai mon rapport pour l'exercice financier 2023-2024. De plus, l'équipe du CA et moi-même serons à votre écoute, parce que vous êtes importants pour nous !

Raoul Charbonneau, président
presidence@acroq.ca

LES RÉSIDENTS DE LA RPA « LES JARDINS DE RENOIR » OBTIENDRONT-ILS JUSTICE ?

Les résidents de la RPA « Les Jardins de Renoir » réclamaient le remboursement d'une partie de leur loyer, puisque les mesures sanitaires pendant la pandémie les avaient privés de certains services et loisirs prévus au bail.

Tribunal administratif du logement (TAL)

En 2022, le TAL accueillait favorablement la demande conjointe en diminution de loyer pour les services payés et non rendus. Le juge demandait de rembourser jusqu'à 1 105 \$ par locataire pour la période du 14 mars 2020 au 28 février 2022.

Cette victoire aurait dû forcer la RPA à rembourser ses résidents, mais la RPA portait la décision en appel prétendant qu'elle aurait dû bénéficier d'une immunité de poursuite et qu'elle n'avait donc rien à rembourser.

Cour du Québec, division administrative et d'appel

En 2024, la Cour du Québec donnait raison à la RPA concernant son immunité de poursuite. Cependant, cette immunité ne justifiait pas l'absence d'une diminution du coût des loyers pour des services payés et non rendus. La RPA devait respecter ses obligations contractuelles prévues au bail et, par conséquent, rembourser une partie des loyers perçus.

Ce jugement donne encore raison aux résidents de la RPA « Les Jardins de Renoir » et influencera 42 autres demandes conjointes ayant le même litige touchant plus de 3 000 locataires.



Cour Supérieure

Maintenant, la RPA conteste la décision en Cour Supérieure. Elle ne fait ainsi qu'allonger indûment le délai d'exécution des jugements déjà rendus. En plus des frais juridiques supplémentaires, malheureusement, cette action impose davantage de stress et d'anxiété chez les aînés impliqués dans cette démarche.

Recevront-ils le remboursement de leur vivant ?

Nous demandons au Regroupement Québécois des Résidences pour Aînés (RQRA) d'intervenir auprès de ses membres propriétaires de RPA, afin de respecter les jugements rendus en remboursant tous les locataires concernés par les demandes conjointes.

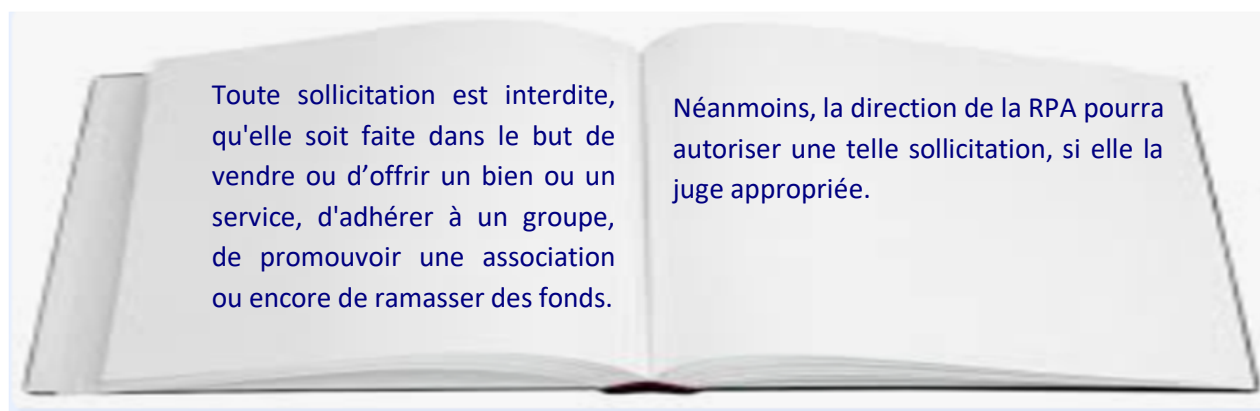
Quand justice sera rendue, les aînés qui attendent une décision finale pourront retrouver la paix d'esprit.

GUIDE D'ACCUEIL DE CERTAINES RPA

À votre arrivée, la RPA vous a remis un Guide d'accueil énonçant les règles établies pour vivre en harmonie dans la résidence. On dit que « La liberté des uns s'arrête là où la liberté des autres commence ». Il est donc important d'établir des règles dans un milieu de vie. Tout le monde est d'accord avec ce principe.

Outre les règles de base de la vie en communauté, on y retrouve également des énoncés restreignant la liberté d'expression des résidents. À notre avis, de telles règles n'ont pas lieu d'être.

Exemple d'énoncé restreignant la liberté d'expression



Il vous serait donc interdit de solliciter vos voisins pour une cause qui vous tient à cœur sans l'autorisation de la direction de la RPA. Ainsi, certains membres de l'ACROQ qui souhaitaient solliciter leurs voisins pour ramasser des fonds dans la cause « Les Jardins de Renoir » (voir l'article précédent) ont été avertis par la RPA, puisque le Guide d'accueil l'interdit.

Ailleurs, dans une autre RPA, un membre du Comité de milieu de vie (CMV) distribuait aux locataires de sa résidence des dépliants pour les informer et les inviter à adhérer à l'ACROQ. La direction est intervenue pour qu'il cesse toute activité en ce sens. Pourtant, une des fonctions d'un CMV est justement de diffuser de l'information sur les droits et les obligations des résidents. D'autant plus que notre association, l'ACROQ, est bien là pour renseigner les résidents des RPA sur leurs droits et leurs obligations.

De ce fait, nous croyons que cette interdiction va à l'encontre de la mission du CMV ; sans parler de la Charte des droits et libertés de la personne garantissant le droit à la liberté d'expression et d'association.

LES BONS COUPS DE VOTRE CMV

PARTAGEONS NOS EXPÉRIENCES POSITIVES POUR PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITANCE DES RÉSIDENTS ET LA COLLABORATION AVEC L'ADMINISTRATION DE NOTRE RPA !

Afin d'informer et de stimuler les membres de l'ACROQ, nous vous invitons dans notre bulletin précédent à nous transmettre les BONS COUPS, les RÉUSSITES, les VICTOIRES, les ACTIVITÉS de votre CMV dans votre RPA. Nous souhaitons partager avec vous le témoignage du CMV du Havre-de-l'Estuaire de Rimouski.

TÉMOIGNAGE DU CMV DU HAVRE-DE-L'ESTUAIRE

Les sept membres de notre CMV ont été élus lors d'une élection en janvier 2023 dans notre RPA. Depuis, les membres du comité se réunissent tous les premiers mercredis du mois. Le comité rencontre la direction de l'établissement en moyenne tous les 3 mois.

MODUS OPERANDI

Les réunions du CMV sont convoquées par la présidente avec l'ordre du jour et le procès-verbal de la rencontre précédente. Une résidente assiste à ces réunions en tant que secrétaire bénévole. Elle prend des notes pour rédiger les procès-verbaux. Les discussions au sein du comité portent sur les points mentionnés à l'ordre du jour ; pouvant s'ajouter quelques points divers au début des séances.

Selon les sujets abordés, certains membres deviennent responsables de dossiers particuliers en vue des futures rencontres avec la direction. Ces dossiers sont présentés à la directrice pour examen préliminaire. La directrice peut donc juger s'il est requis d'être accompagnée par ses adjoints à la direction.

Entre les réunions mensuelles du CMV et les rencontres officielles avec la direction, la présidente du CMV peut discuter de façon informelle, au besoin, avec la directrice dans le bureau de celle-ci. Notre directrice se montre toujours disponible et intéressée lors de ces brèves entrevues. Les résidents se tiennent informés des activités du CMV en consultant deux babillards à cet effet dans les espaces communs.

Deux boîtes scellées sont installées près des babillards pour que les résidents puissent y déposer leurs demandes avec signature et numéro de téléphone, afin de les faire parvenir au comité par l'entremise de la présidente. Les demandes non signées et sans coordonnées ne sont pas prises en compte.

LES BONS COUPS DE VOTRE CMV (suite)

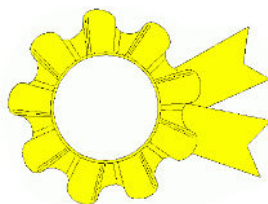
BILAN

Au cours de ces deux années d'activité, le Comité a réussi à faire avancer plusieurs dossiers ; toujours en vue d'améliorer notre milieu de vie à tous.

De sorte qu'il y a eu des avancées significatives concernant la sécurité, le service à la salle à manger, les activités de loisirs, le bien-être des personnes en perte d'autonomie, l'accueil des nouveaux résidents, le stationnement pour les visiteurs et quelques commodités matérielles.

En somme, grâce au travail du CMV, avec la collaboration soutenue de la direction, ces deux années ont permis de bonifier notre milieu de vie. C'était le but à atteindre... mais le travail doit continuer !

Rina Bouchard
Présidente du CMV
RPA Havre-de-l'Estuaire



COORDONNÉES DES RÉSIDENTS POUR LE CMV

Parmi les fonctions édictées par le Règlement sur la certification des RPA (article 56.3), le Comité de milieu de vie (CMV) de votre RPA doit diffuser de l'information sur les droits et les obligations des résidents. Il est possible d'accomplir cette fonction en affichant de l'information dans des endroits prévus à cet effet, par exemple sur le babillard des activités et des loisirs. On peut se poser la question suivante : « Est-ce que le résident en vacances ou hospitalisé lira notre communication ? ». Il serait préférable que votre CMV puisse communiquer de façon plus directe avec les résidents, soit par courriel ; pour ceux qui ont une adresse courriel.

Nous avons créé une fiche pour recueillir les coordonnées des résidents et de leur proche aidant. Elle pourrait être distribuée à tous les résidents. De plus, cette fiche pourrait être remise par le comité d'accueil du CMV à tous les nouveaux résidents. Pour ce faire, nous vous proposons un modèle.

[VOIR L'ILLUSTRATION DE LA FICHE À LA PAGE SUIVANTE](#)



COORDONNÉES DES RÉSIDENTS POUR LE CMV (Suite)

CMV - COORDONNÉES DES RÉSIDENTS

Parmi les fonctions édictées par le Règlement sur la certification des RPA (article 56.3), le Comité de milieu de vie (CMV) de votre RPA doit diffuser de l'information sur les droits et les obligations des résidents. Afin de faciliter cette fonction, c'est-à-dire de vous transmettre directement de l'information, nous vous invitons à remplir ce formulaire. Vos données personnelles seront gardées confidentielles, tel que prévu par la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels.

Prénom et nom du résident 1 : _____
 Adresse courriel 1 : _____
 Prénom et nom du résident 2 : _____
 Adresse courriel 2 : _____
 Appartement : _____ Condo : _____
 Téléphone : _____ Cellulaire : _____
 Signature 1 : _____ Date : _____
 Signature 2 : _____ Date : _____

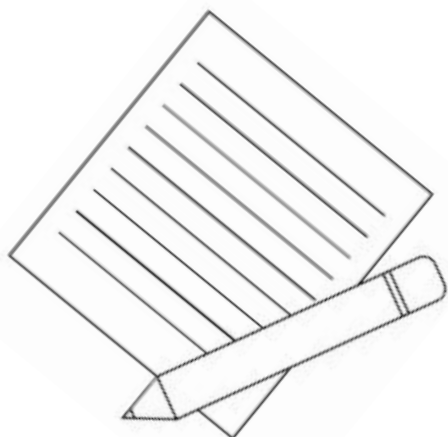
SVP déposer ce formulaire dans la boîte de votre CMV ou à la réception à l'attention du CMV

Nous vous remercions de votre collaboration !

Votre comité de milieu de vie (CMV)

Adresse courriel du CMV : _____

1



Vous retrouverez cette fiche dans notre site Web :

[Fiche CMV - Coordonnées des résidents](#)



CMV - COORDONNÉES DE VOTRE PROCHE AIDANT

Parmi les fonctions édictées par le Règlement sur la certification des RPA (article 56.3), le Comité de milieu de vie (CMV) de la RPA doit diffuser de l'information sur les droits et les obligations des résidents. Afin de faciliter cette fonction, c'est-à-dire de transmettre l'information à votre proche aidant, nous vous invitons à remplir ce formulaire. Les données personnelles seront gardées confidentielles, tel que prévu par la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels.

IDENTIFICATION DU (DES) RÉSIDENT(S)

Prénom et nom du (des) résident(s) : _____

 Appartement : _____ Condo : _____

IDENTIFICATION DU PROCHE AIDANT

Prénom et nom du proche aidant : _____
 Adresse courriel : _____
 Téléphone : _____ Cellulaire : _____
 Signature : _____ Date : _____

SVP déposer ce formulaire dans la boîte de votre CMV ou à la réception à l'attention du CMV

Nous vous remercions de votre collaboration !

Votre comité de milieu de vie (CMV)


Adresse courriel du CMV : _____

2

RAPPORT SUR LE COLLOQUE DE L'ACRCN

J'ai participé au colloque de l'association des comités de résidents de la capitale nationale (ACRCN) en juin dernier. J'ai eu le privilège de prononcer un discours de bienvenue et de rencontrer madame Nancy Guillemette, députée caquiste de Roberval et whip adjointe du gouvernement. Nous en avons profité pour échanger sur la mission de notre association, surtout en ce qui concerne les CMV.

Je vous invite à cliquer sur les liens ci-dessous pour lire le résumé fort intéressant de chacun des ateliers.

ATELIERS	SUJETS	
1	CMV et collaboration avec la direction	Lien
2	CMV et diverses compétences de la résidence	Lien
3	Gestion des CMV	Lien
4	Financement des CMV dans une RPA	Lien
5	Gestion des insatisfactions	Lien
6	Écouter, informer et communiquer	Lien

Bonne lecture,

Raoul Charbonneau, président
presidence@acroq.ca

